

Projet de recherche
Prévention des abus sexuels sur mineurs par des agents pastoraux
Sélection et formation des prêtres hier et aujourd'hui

Introduction

Dans le cadre du comité du Groupe SAPEC, nous avons réfléchi à différents sujets de recherches qui pourraient être utiles et intéresser des chercheurs universitaires ou de Hautes Ecoles de Suisse.

Par exemple : l'histoire personnelle de prêtres abuseurs en Suisse comparée à celle de non abuseurs, les causes du passage à l'acte de certains prêtres, comment s'effectuent la vocation à la prêtrise et le choix des candidats, l'enseignement reçu par les enfants autrefois en matière de sexualité, surtout les enfants devenus prêtres, l'enseignement donné aux séminaristes et aux prêtres dans cette matière, la consultation de sites pornographiques et de pédophilie, l'homosexualité des séminaristes et des prêtres, les abus de pouvoir du clergé, l'importance de l'obéissance dans la hiérarchie cléricale face au secret. La liste n'est pas exhaustive. Tout éclairage sur le délicat, complexe et tragique problème des abus sexuels par des agents pastoraux est utile pour comprendre les phénomènes en jeu et par là mieux prévenir. Pour cet article, j'ai choisi de m'intéresser plus particulièrement à la sélection et la formation des prêtres hier et aujourd'hui et au clergé abuseur.

Constats

Chez nous aussi, des prêtres ont abusé d'enfants. Ils ne sont pas des malades.

Durant longtemps on a pensé que les abus sexuels par le clergé touchaient seulement les Etats-Unis où le scandale est apparu dans les années 2000, et qu'il n'en était rien en Suisse, sauf peut-être quelques rares cas bien cachés. La suite a montré que les prêtres suisses étaient aussi touchés dans leur rang. Il serait dès lors urgent de s'interroger : comment de tels crimes ont-ils pu se produire chez nous aussi ? Pour un certain nombre de personnes, dont le Pape François un pédophile est un malade « *Si un prêtre est un abuseur, c'est quelqu'un de malade* »¹. Pour ma part, je ne partage pas cet avis et rejoins le Dr Roland Coutanceau, psychiatre français et spécialiste en criminalité sexuelle, pour lequel, les pédophiles ne sont pas des malades, mais des personnalités dysharmoniques, responsables dont « *la puberté est marquée par l'inhibition et la frustration et ils en sont restés sur un érotisme prépubère* »², plus précisément, ils sont restés en quelque sorte au stade des jeux au docteur. Selon cet expert, 20-30% d'entre eux ont été agressés dans leur enfance ; leur vrai problème n'est pas la fantasmagorie d'enfants, mais le passage à l'acte. Inhibition et frustration sont en lien avec l'éducation sexuelle reçue et le milieu social. Dans le cas de prêtres abuseurs, faut-il y voir là une conséquence de l'enseignement de l'Eglise catholique au sujet de la sexualité qui a été depuis des siècles dans le rejet du plaisir, d'autant plus sexuel ? Gabriel Ringlet s'interroge à ce sujet dans sa conférence « *Abus sexuels dans l'Eglise. Oser faire face* »³. Il y discerne « *certaines liaisons dangereuses* ».

Enseignement de l'Eglise catholique en matière de sexualité au cours des siècles.

Les ouvrages examinant l'enseignement traditionnel de l'Eglise catholique en matière de sexualité au cours des siècles sont très nombreux et apportent des éclairages fort intéressants et encore prégnants de nos jours. Nous citerons quelques auteurs : Elizabeth

Abbott⁴, Guy Bechtel⁵, Guy Bedouelle⁶ et coll., Peter Brown⁷, Alain Corbin⁸, Jean-Louis Flandrin⁹, Michel Foucault¹⁰, Jean-Claude Guillebaud¹¹, Robert Muchembled¹², Uta Ranke-Heinemann¹³ et bien d'autres. L'usage de la sexualité doit être, pour l'Église catholique, réservé au couple, exclusivement dans le cadre du mariage d'un homme avec une femme. Au Moyen Âge et durant les siècles suivants, le rapport sexuel a été crûment disséqué : où, quand, comment, de quelle manière, quelle posture, au bon endroit^a, l'objectif unique étant de favoriser la procréation, alors seule finalité du mariage. La multitude de détails nous paraît suspecte aujourd'hui, mais elle était directement en lien avec les connaissances médicales de l'époque et démontre la curiosité et la logique implacable des théologiens. Il fallait favoriser la multiplication des chrétiens et en même temps maintenir la supériorité de la virginité par rapport au mariage. Ainsi, le contrôle de l'Église s'est exercé de multiples manières pour encadrer les fidèles, la confession auriculaire étant le meilleur moyen de savoir et de contraindre le pénitent à s'amender de ses péchés de chair par une pénitence appropriée. On connaît bien les Pénitentiels du Moyen Âge, puis plus tard les Dictionnaires des Cas de conscience, les Sommes de péchés réservés, les Manuels pour les confesseurs et les très nombreux écrits doctrinaires de l'Église catholique sur le sujet. Au 20^e siècle, les théologiens ont redoublé d'efforts en faisant la chasse à tous les moyens contraceptifs. Le dernier écrit date de 1997 et s'intitule « *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale* »¹⁴. Il reprend la « *malice intrinsèque de la contraception* » et chaque confesseur doit s'enquérir du moyen de contraception utilisé par son pénitent. Il est vrai que le livre de Karol Wojtyła¹⁵, « *Amour et responsabilité* », publié en France en 1978 et réédité en 1985, 2005 et 2014, porte un nouveau regard sur l'amour humain. Les commentaires à son propos sont pour la plupart récents.

Obsession des clercs du péché de chair, mise en garde et peur de la femme.

Selon les recherches historiques citées précédemment, il ressort que bon nombre d'hommes d'Église sont comme obsédés par les péchés de la chair, surtout ceux liés à la femme, regardée comme tentatrice dont il faut se méfier, tenir à distance et avoir peur. Cette obsession est vérifiée dans les années 1970 par une enquête originale : à différents endroits d'Italie, 636 entretiens ont été enregistrés au confessionnal par deux journalistes, Valentini et Di Meglio¹⁶, se présentant comme pénitents et interrogeant le confesseur à l'aide de situations et questions préétablies, dans le but de connaître l'attitude des confesseurs et les normes de l'Église sur des sujets de sexe. L'abondance de la littérature dans cette matière montre l'importance accordée à la sexualité comme source de péchés, associée à la honte et la culpabilité. Alors que les clercs ne sont pas censés connaître cette volupté, ils l'apprennent, en principe en théorie, par les multiples manuels destinés aux confesseurs, transmis de génération en génération et semble-t-il, de nos jours dans le cadre des cours de morale donnés au séminaire. Quels effets intimes cet enseignement a-t-il sur eux ?

Depuis l'arrivée du Pape François, l'Église parle beaucoup moins de sexe et un tournant paraît se profiler dans la gravité des péchés. D. Wolton¹ rapporte les propos du Pape : « *Les péchés les plus légers sont ceux de la chair. [...] Il y a certains (prêtres) qui, quand ils reçoivent confession d'un péché de ce genre, demandent : « Comment tu l'as fait, et quand tu l'as fait, et combien de temps » ... Et ils se font un « film » dans leur tête. Mais ceux-là, ils ont besoin d'un psychiatre.* » Rejoindrait-il la pensée des historiens Jacquart et Thomasset¹⁷ qui constatent que « *ces textes destinés à réprimer constituent un art inversé de l'information érotique* » ? Serait-ce un peu vivre la sexualité par procuration ?

^a Soit dans l'organe féminin appelé pudiquement "vase".

Formulation exhaustive des péchés de chair, contrastant avec un discours discret sur l'interdit de toucher à l'enfant. Difficulté du vocabulaire.

Dans les textes anciens, les péchés sexuels sont en général présentés par les termes de : adultère, sodomie, péchés contre nature, rapt, stupre, délectation morose, fornication, mollesse, inceste, bestialité, etc., termes plutôt vagues pour nous et dont la définition a varié au cours des siècles, mais ils sont toujours très graves. La mention de rapports sexuels avec des enfants est rare, voire à peine suggérée ou sans commentaire comme chez l'historien Flandrin⁹ dans « *Les Amours paysannes. XVIe –XIXe siècle* » qui présente une enquête, tel un fait divers sans importance : « *le prêtre accusé avoue que la petite-fille de Jeanne, qui est âgée de quatre ans seulement, a couché quelquefois avec lui...* ». Relevons l'accusation : c'est la fillette qui a couché... et non pas le prêtre. On ne tient souvent pas compte de l'âge de l'enfant, parce qu'il n'est pas connu avec précision selon Bozon et Rennes¹⁸. L'enregistrement de la date de naissance se met en place progressivement en France entre le XVIe et le XVIIIe siècle. D'autre part, il faut rappeler que la protection de l'enfant est récente ; elle date en Suisse de 1982 (Association suisse de la protection de l'enfant) et la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) a été adoptée en 1989.

L'historien Didier Lett¹⁹ a étudié le libelle d'un procès à Bologne daté de 1435 : « *Pour exprimer une agression sexuelle par un homme sur une petite fille, on emploie les mêmes mots que ceux qui servent à désigner le viol d'une femme. Pour décrire la violence commise sur un garçon, on use du vocabulaire de la sodomie. Ce constat permet de montrer qu'à la fin du Moyen Age, c'est bien la pénétration qui crée l'acte sexuel et que ce que les textes désignent par "vice sodomite" peut souvent avoir le sens moderne de "pédophilie" vis-à-vis des garçons.* » Au 1^{er} ou 2^e siècle, la Didachè²⁰ ^b semble être explicite : « *Tu ne tueras pas, tu ne seras pas adultère, tu ne souilleras point de garçons^c, tu ne commettras ni fornication, ni vol, ni magie, ni sorcellerie, tu ne tueras pas d'enfants par avortement ou après la naissance, ni ne convoiteras ce qui est à ton prochain.* » Pourquoi les rapports sexuels entre adultes et enfants sont-ils si peu relatés, alors que cette pratique devait certainement exister, comme le prouvent Flandrin⁹ et Lett¹⁹. Selon les historiens Jacquart et Thomasset¹⁷, aussi bien les médecins que les confesseurs s'inquiétaient du problème de l'information : « *A vouloir trop en dire, la mise en garde devient incitation.* » Propos confirmé par Flandrin⁹ dans « *Le Sexe et l'Occident* » au sujet de la confession de garçons ou de filles : « *Depuis le Moyen Age, l'Eglise était consciente des risques d'apprendre aux innocents des péchés qu'ils ignoraient, et les consignes de prudence se sont multipliées aux XIIe et XIIIe siècles. On ne pouvait recommander un interrogatoire systématique que pour un péché tout à fait habituel.* »

La même prudence dans la confession et la formation des séminaristes au sujet de relations sexuelles avec des enfants ou adolescents a-t-elle existé aux XXe siècle et début du XXIe ? Ou peut-être, le tabou sur ce sujet étant si fort que les théologiens n'osaient pas le traiter ? Ou encore serait-ce un manque d'intérêt des historiens face à la pédophilie ? Suite aux connaissances actuelles de la pédophilie en général, des actes de pédophiles d'autant plus s'ils sont prêtres, et de leurs conséquences sur les mineurs, une recherche historique serait très intéressante sur ce propos, car on trouve ce qu'on cherche. Il est fort probable que les écrits pontificaux aient maintenu au long des siècles suivants les propos de la Didachè. Le 1^{er} Code de Droit Canonique (CIC) défini en 1917 précise au Can. 2359 pour les clercs dans

^b Document de doctrine du christianisme primitif.

^c Le mot grec παιδίον "paidion" signifiant enfant, garçon ou fille et aussi serviteur, est traduit ici par les traducteurs par garçons.

les ordres sacrés : « p.2 *S'ils ont commis un délit contre le sixième commandement avec des mineurs de moins de seize ans, ou pratiqué adultère, viol, 'bestialité', sodomie, excitation à la prostitution ou inceste avec ses consanguins ou alliés au premier degré, ils doivent être suspendus, déclarés infâmes, privés de tout office, bénéfice, dignité ou charge qu'ils pourraient avoir, et dans les cas les plus graves ils doivent être déposés* ». Le CIC en vigueur actuellement et datant de 1983 stipule au Can. 1395 : « § 2. *Le clerc qui a commis d'une autre façon un délit contre le sixième commandement du Décalogue, si vraiment le délit a été commis par violence ou avec menaces ou publiquement, ou bien avec un mineur de moins de seize ans, sera puni de justes peines, y compris, si le cas l'exige, le renvoi de l'état clérical.* » Le sixième commandement énonce « *Tu ne commettras pas d'adultère* » et une autre formulation plus réservée dans les catéchismes destinés aux enfants dont voici un exemple où les sixième et neuvième commandements sont traités ensemble : « *Tu ne commettras pas d'impureté, tu n'auras pas de désir impur volontaire.* »²¹.

Joël Allaz et le sixième commandement.

Joël Allaz avait-il vraiment conscience en 1968 de commettre le péché d'adultère quand il "jouait" dans sa chambre aux volets clos avec le petit Daniel, même s'il prétend aujourd'hui se souvenir qu'il savait que ce n'était pas bien, mais ne pouvait pas résister à des pulsions soudaines²² ? Selon des documents de l'époque, il avait bien perçu que Daniel qu'il avait commencé à violer n'allait pas bien : observation cynique, mais pertinente et plutôt rare dans les années 1970 où les conséquences d'actes pédophiles sur les victimes n'étaient pas connues. Dans son récit au journaliste Laurent Gabet²³, il affirme que les relations homosexuelles entretenues avec des garçons de son âge ne lui posaient pas de problèmes, alors qu'il se serait senti coupable s'il s'était agi de filles. Comment se sont déroulés l'éducation et le développement sexuels du petit Joël, du séminariste puis du Père Joël ? Qu'avait-il reçu dans sa formation et intégré dans son for intérieur ? Au sujet du sixième commandement, le Catéchisme de l'Église catholique de 1992 présente plusieurs pages d'explications dont la grande majorité concerne les couples. Il est question de chasteté conjugale pour les couples et pour tous les autres de chasteté dans la continence. Les offenses à la chasteté sont déclinées et expliquées : luxure, masturbation, fornication, pornographie, prostitution, viol avec cette unique mention à la fin du paragraphe : « *Plus grave encore est le viol commis de la part des parents (cf. inceste) ou d'éducateurs envers les enfants qui leur sont confiés.* » Aucun article ne mentionne explicitement l'existence de manquement à la chasteté de la part d'un clerc envers des mineurs. Il est vrai que ce catéchisme est destiné principalement « *aux fidèles du Christ et à tous les hommes de bonne volonté.* » Les prêtres se sentent-ils aussi tous concernés par cette doctrine ? Certains prêtres, comme le rapportent Jean Chevais²⁴, avocat à la cour d'appel de Paris et Marie Hébrard²⁵, journaliste, n'ont pas conscience de faire du mal aux enfants. Quels étaient les enseignements donnés aux séminaristes durant leur formation sur ce sujet ?

Quelle sexualité pour les prêtres ?

On peut s'interroger comment la sexualité des clercs pouvait se développer et devenir adulte dans un milieu exclusivement masculin, qui débutait souvent par un petit séminaire accueillant de jeunes garçons, où la peur de la femme était distillée, où les amitiés particulières étaient bannies et la masturbation honnie. A noter que le discours sur la masturbation qui rend sourd et fou ne vient pas de l'Église mais de la médecine dont le principal représentant a été un médecin suisse, le Dr Samuel Tissot²⁶, auteur du fameux livre intitulé « *L'onanisme* » réédité plus de 40 fois et traduit dans plusieurs langues. Les jeunes

séminaristes qui avaient intégré cette peur des femmes, celle de la masturbation qui rend sourd et l'interdit de l'homosexualité, ne risquaient-ils pas pour les plus fragiles de mettre en place progressivement, de manière inconsciente, un attrait pour les enfants et de risquer de passer un jour à l'acte ? Pour d'autres, on l'a observé, l'attirance s'est effectuée déjà dans l'enfance et est restée fixée sans pouvoir évoluer vers la maturité. Ce qui est certain, c'est qu'on savait l'existence d'abus sexuels par des prêtres, mais personne ne disait rien. Les exemples à ce sujet sont nombreux. Et un petit nombre d'abusés devenaient prêtres à leur tour, avec le risque de perpétuer la chaîne, comme une maladie sexuellement transmissible. Quel est ce nombre aujourd'hui dans les séminaires ? Que fait-on pour eux ?

S'interroger objectivement, sans parti pris, sur les méthodes de recrutement des prêtres, sur la sélection des candidats, sur l'enseignement de la sexualité et la formation humaine du clergé de Suisse romande me paraît digne d'intérêt pour comprendre chez nous, les phénomènes en jeu dans cette tragédie et mieux prévenir. En sexologie, on sait que les besoins éjaculatoires en matière de fréquence varient d'un homme à l'autre et diminuent généralement avec l'âge. L'Église tient-elle compte de cette donnée physiologique en imposant le célibat à tous les candidats à la prêtrise ? Comment aidait-on et aide-t-on aujourd'hui les séminaristes et les prêtres à vivre la chasteté au quotidien ? Les recommandations habituelles étaient la prière, la confession, la pénitence, le recours à la grâce, etc. Quelles approches en termes de sciences sociales, psychologiques, sexologiques et humaines sont utilisées pour permettre au futur prêtre de vivre son célibat de manière épanouissante demande Olivier Bobineau²⁷ ? Dans son enquête, ce dernier laisse entendre que des prêtres abuseurs ou devenus abuseurs avaient avoué en entrant au séminaire leur penchant pour les enfants. L'évêque les a malgré tout ordonnés. Voir aussi le témoignage d'un prêtre pédophile belge²⁸. Selon les propos de Xavier Thévenot^d, rapportés par Hébrard²³, « *la pédophile pouvait très bien être indécélable par le corps professoral du séminaire* ». C'est un fait qu'en général les professeurs de séminaires n'ont pas les formations nécessaires pour débusquer les problèmes intimes des candidats que parfois les pédophiles eux-mêmes n'osent pas s'avouer, mettent du temps à trouver les mots et à prendre conscience de leurs fantasmes. Pour cela, ils ont besoin d'être aidés, accompagnés. Qu'en est-il en Suisse romande ?

Changement d'attitude de l'Église envers les victimes, mais absence de recherche sur les abuseurs.

C'est un fait que sous la pression des médias et des associations de victimes, l'Église catholique a changé son attitude ces dernières années et s'intéresse enfin aux victimes. Entre autres, le Pape François a institué une Commission permanente dans le but de promouvoir la protection de la dignité des mineurs et des adultes vulnérables. « *Des faits douloureux ont imposé un profond examen de conscience de la part de l'Église et, avec la demande de pardon aux victimes et à la société pour le mal infligé, ont conduit à lancer de façon résolue des initiatives de divers types dans le but de réparer le dommage subi, faire justice et prévenir, par tous les moyens possibles, que ne se répètent des épisodes semblables à l'avenir.* »²⁹ L'Église s'intéresse surtout à la prévention auprès des enfants. Cependant, pour une vraie prévention primaire^e des abus, il importe, me semble-t-il, de s'intéresser aussi aux abuseurs. Comment en sont-ils arrivés là et en si grand nombre, car

^d Prêtre salésien de Don Bosco (1938-2004) et professeur de morale à l'Institut catholique de Paris.

^e Faire en sorte que les abus n'arrivent pas.

ce n'est nullement un fait divers, comme l'explique Gabriel Ringlet³. Des recherches sur le passé des prêtres criminels de chez nous, sur la sélection de leur candidature, leurs formations aux séminaires en matière de psychosexologie et affectivité sont encore inexistantes. Pourtant, elles permettraient de mieux avancer dans les connaissances et les causes de cette problématique si ancrée et cachée qui a permis à de nombreux prêtres et religieux de sévir en toute impunité. Car ce sont eux qui détiennent la clé de leur fonctionnement. La recherche sur l'Institut Marini dans le diocèse de LGF³⁰, ainsi que le livre récent de Daniel Pittet²², sont là pour attester l'existence de ces faits et stimuler des questionnements.

Recherche

Buts de la recherche.

Dans la perspective d'améliorer la prévention des abus sexuels au sein du clergé, il s'agit de savoir de manière objective, dans une perspective historique et multidisciplinaire, ce qui s'est passé et se passe aujourd'hui dans les diocèses de Suisse romande :

- Des méthodes de recrutement, de sélection des candidats à la prêtrise et à la vocation religieuse dans un ordre religieux, pour une période déterminée, par exemple entre 1960 et 1970, partant de l'idée que des prêtres abuseurs âgés aujourd'hui de 70-80 ans environ, ont débuté leur séminaire vers l'âge de 20 ans.
- De la formation des séminaristes et des religieux en matière de sexualité, affectivité et psychologie durant la même période.
- Recherche identique aux deux points précédents, durant les périodes actuelles, soit de 2015 à aujourd'hui, aussi bien dans les séminaires, les ordres religieux qu'à l'Université de Fribourg puisque la formation est principalement universitaire.
- Comparaisons des résultats obtenus dans les deux périodes examinées.
- Etude sur la sélection, la formation, le parcours de vie de prêtres connus par la hiérarchie pour avoir perpétré des abus sexuels sur mineurs.
- Evaluation critique devant permettre de mieux comprendre et cerner ce qui a permis aux prêtres abuseurs de Suisse romande de passer outre à tous les interdits en matière de sexualité et de respect de l'enfant et de sa famille.
- Comparaisons avec des recherches similaires si elles existent, d'autres régions et pays.

Méthode

Travail multidisciplinaire, de niveau universitaire effectué par des personnes formées en : histoire, archives, théologie, psychologie/psychothérapie, psychiatrie, sexologie clinique, sociologie, anthropologie, droit.

- Etude des archives existantes dans les séminaires et les diocèses de LGF et de Sion, ainsi que d'ordres religieux bien implantés en Suisse romande (dominicains, capucins, autres) et à l'Université de Fribourg, sur les exigences de sélection pour l'entrée au séminaire ou dans un ordre religieux, de même que le contenu des formations dans les domaines déjà décrits durant les deux périodes proposées y compris les listes de livres imposés et livres conseillés. Examens de travaux écrits de séminaristes sur ces sujets.
- Enquête par entretien individuel, semi-directif auprès de prêtres âgés sur leurs souvenirs, sur des documents d'évaluation, de cours en leur possession, etc., et aussi auprès d'hommes du même âge environ ayant quitté la prêtrise.

- Enquête par entretien individuel, semi-directif auprès de séminaristes et de jeunes prêtres récemment ordonnés sur les mêmes sujets.
- Enquête par entretien individuel semi-directif, de directeurs de séminaires, d'enseignants aux séminaires et à l'Université de Fribourg pour les mêmes périodes.
- Enquête sur dossiers anonymisés (si les lois l'autorisent) de la sélection, de la formation de prêtres vivants ou décédés, connus par la hiérarchie du diocèse pour avoir perpétré des abus sexuels sur mineurs, complétée s'il est possible, par un entretien individuel, semi-directif, avec quelques-uns des clercs coupables, consentants à s'exprimer. Etude des archives judiciaires concernant ces personnes.
- Tous les entretiens des personnes interrogées devraient être anonymisés sauf si elles souhaitent afficher leur nom.
- Les chercheurs et chercheuses devraient obtenir toutes les autorisations légales pour effectuer leur travail et signer une chartre de confidentialité.

Synthèse et propositions

Conclusion

Le souhait de cet avant-projet est de susciter l'intérêt de chercheurs pour répondre au mieux aux questions que nous nous posons. Les propositions citées sont modifiables et non exhaustives. Ce travail doit permettre de mettre en lumière des faits passés et présents, en les situant objectivement dans leurs contextes respectifs, en les interprétant avec toutes les connaissances scientifiques actuelles afin d'en tirer des enseignements utiles pour modifier ce qui doit l'être et que la tragédie des abus sexuels commis par des ecclésiastiques quitte la scène des séries, pour ne devenir plus qu'un rare fait divers.

Références

- ¹ Wolton, D. (2017). *Pape François. Politique et société*. Paris : l'Observatoire/Humensis.
- ² Coutanceau, R. (2010). *Les Blessures de l'intimité*. Paris : Odile Jacob.
- Lemoine, L. (s.d.) Interview de Roland Coutanceau. Récupéré de <http://www.psychologies.com/Planete/Societe/Interviews/Qui-sont-vraiment-les-pedophiles>
- ³ Ringlet, G. (2015). *Abus sexuels en Eglise. Oser faire face*. Conférence enregistrée le 24 octobre 2015 à La Pelouse à Bex.
- ⁴ Abbott, E. (2003). *Histoire universelle de la chasteté et du célibat*. Québec : Fides.
- ⁵ Bechtel, G. (1995). *La chair, le diable et le confesseur*. Paris : Hachette/Pluriel.
- ⁶ Bedouelle, G., Bruguès, J.-L. et Becquart, P. (2006). *L'Eglise et la sexualité*. Paris : Cerf.
- ⁷ Brown, P. (1995). *Le renoncement de la chair. Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*. Paris : Gallimard.
- ⁸ Corbin, A. (2007). *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des Lumières à l'avènement de la sexologie*. Paris : Perrin.

- ⁹ Flandrin, J.-L. (1970). *L'Église et le contrôle des naissances*. Paris : Flammarion.
- Flandrin, J.-L. (1983). *Un Temps pour embrasser : Aux origines de la morale sexuelle occidentale, VIe-XIe siècle*. Paris : Seuil.
- Flandrin, J.-L. (1986). *Le sexe et l'Occident*. Paris : Seuil.
- Flandrin, J.-L. (1993). *Les Amours paysannes : (XVI^e-XIX^e siècle)*. Paris : Folio.
- Flandrin, J.-L. (1995). *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*. Paris : Gallimard.
- Flandrin, J.-L. (2006). *L'Église et la contraception*. Paris : Imago.
- ¹⁰ Foucault, M. (1976 t.I, 1984 t.II et t.III). *Histoire de la sexualité t.I, La Volonté de savoir t.II, L'Usage des plaisirs, t.III, Le Souci de soi*. Paris : Gallimard.
- ¹¹ Guillebaud, J.-C. (2007). *La Tyrannie du plaisir*. Paris : Points.
- ¹² Muchembled, R. (2005). *L'orgasme et l'Occident*. Paris : Seuil.
- ¹³ Ranke-Heinemann, U. (1990). *Des eunuques pour le royaume des cieux. L'Église catholique et la sexualité*. Paris : Robert Laffont.
- ¹⁴ *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale*.
http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/family/documents/rc_pc_family_doc_1_2021997_vademecum_fr.html.
- ¹⁵ Wojtyła, K. (1965). *Amour et responsabilité. Etude de morale sexuelle*. Paris : Société d'éditions internationales.
- ¹⁶ Valentini, N. et Di Meglio, C. (1973). *Le sexe au confessionnal*. Paris : Flammarion.
- ¹⁷ Jacquart, D., Thomasset, C. (1985). *Sexualité et savoir médical au Moyen Age*. Paris : PUF.
- ¹⁸ Bozon, M. & Rennes, J. (2015). *Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre*. *Clio*, 42,(2), 7-23. <https://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2015-2-page-7.htm>.
- ¹⁹ Lett, D. « *Genre, enfance et violence sexuelle dans les archives judiciaires de Bologne au XV^e siècle* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 42 | 2015, mis en ligne le 01 décembre 2018, consulté le 21 novembre 2017. URL : <http://clio.revues.org/12825> ; DOI : 10.4000/clio.12825
- ²⁰ Récupéré (19.11.2017) de <http://www.patristique.org/La-Didache-ou-l-Enseignement-des-douze-Apotres.html>
- ²¹ Quinet, C. et Boyer, A. (1954). *Catéchisme à l'usage du diocèse de Sion*. Tours : Mame.
- ²² Pittet, D. (2017). *Mon Père, je vous pardonne. Survivre à une enfance brisée*. Paris : Philippe Rey.
- ²³ Grabet, L. (2017, 14 février). Face au prêtre pédophile. *Le Matin*, pp.2-5.
- ²⁴ Chevais, J. (2003). *L'innocence profanée*. Paris : Editions 1.
- ²⁵ Hébrard, M. (2008). *Prêtres. Enquête sur le clergé d'aujourd'hui*. Paris : Buchet/Chastel.
- ²⁶ Tissot, S.A. (1760). *L'onanisme, Dissertation sur les maladies produites par la masturbation*. Lausanne : Marc Chappuis et Compagnie.
- ²⁷ Bobineau, O., Lalo, C. et Merlet, J. (2017). *Le sacré incestueux. Les prêtres pédophiles*. Paris : Desclée de Brouwer.
- ²⁸ D'Angelo, A. (2017 31 janvier). Un prêtre pédophile témoigne : je n'aurais jamais dû être ordonné prêtre. *Le Soir*.
Récupéré de <http://www.lesoir.be/1429532/article/soirmag/meilleur-du-soir-mag/2017-01-31/un-pretre-pedophile-temoigne-je-n-aurais-jamais-du-etre-ordonne-pretre>

²⁹ Récupéré (19.11.2017) de

http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2014/documents/papa-francesco_20140322_chirografo-pontificia-commissione-tutela-minori.html#Statuts

<http://www.protectionofminors.va/content/tuteladeiminori/en.html>

³⁰ Praz, AF., Avanzino, P., Crettaz, R. (2016). *Enfants placés à l'Institut Marini de Montet (FR) : Discriminations, maltraitements et abus sexuels*. Recherche historique indépendante réalisée à la demande de Mgr Morérod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg. <http://www.diocese-lgf.ch>

Marie-Madeleine Zufferey-Sudan

Médecin retraitée

Gynécologie-Obstétrique FMH

Médecine psychosomatique et psychosociale ASMPP

Sexologie clinique ISI

Membre du Comité du Groupe SAPEC

30 novembre 2017